

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**19 DECEMBRE 2019**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 70

OBJET

**Demande de subventions  
auprès de l'ANAH et de  
toutes autres structures –  
étude pré-opérationnelle  
d'OPAH**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 20 décembre 2019  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 20 décembre 2019  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 décembre 2019

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame BURGER, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame DEBRAY, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame NASRI, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI

**Avaient donné procuration :**

Madame DORET à Madame VERNET  
Madame PHILIPPE à Madame de JACQUELOT  
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER  
Madame ADAM à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur CHELET à Madame GUYARD  
Madame DILLARD à Monsieur VENUS  
Monsieur MITAIS à Madame LESUEUR  
Madame AZRA à Monsieur PRIOUX  
Monsieur MIGEON à Monsieur PETROVIC  
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU  
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN  
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD  
Monsieur MORVAN à Madame LESGOURGUES

**Etait absent :**

Monsieur LETARD

**Secrétaire de séance :**

Monsieur VENUS

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20191219-19-J-15-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019

**N° DE DOSSIER** : 19 J 15

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ANAH ET DE TOUTE AUTRES STRUCTURES – ETUDE PRE-OPERATIONNELLE D'OPAH

**RAPPORTEUR** : Madame MACE

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye porte une attention particulière à son centre ancien historique aussi bien à travers le suivi des autorisations d'urbanisme en site patrimonial remarquable avec le concours de l'Architecte des Bâtiments de France, qu'à travers la prescription de la cinquième campagne de ravalement récemment soutenue par la Fondation du Patrimoine.

Les récents événements survenus rue au Pain en février 2019 ont mis en lumière la nécessité d'une intervention plus globale et supervisée par la puissance publique sur le patrimoine ancien. Une analyse menée ces derniers mois a permis d'observer des dégradations des bâtis du centre-ville : désordres structurels, détérioration des parties communes, augmentation de la vacance...

Dans ce contexte, la Ville souhaite réaliser une étude pré-opérationnelle en vue de la mise en œuvre d'une éventuelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle du centre-ville. Cette étude définira les problématiques observées et proposera une stratégie d'intervention en termes d'objectifs et de moyens à mobiliser.

Cette mission peut être subventionnée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et éventuellement par d'autres organismes.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'ANAH et de toutes autres structures toute subvention potentielle pour le financement de cette étude.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD votant contre, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'ANAH et toutes autres structures toute subvention potentielle pour le financement de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH et à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subvention.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*